



HAL
open science

La politique française du littoral

Anne-Marie Levraut, Carlos Oliveros

► **To cite this version:**

Anne-Marie Levraut, Carlos Oliveros. La politique française du littoral. Géosciences, 2013, 17, pp.8-17. hal-01062216

HAL Id: hal-01062216

<https://brgm.hal.science/hal-01062216>

Submitted on 9 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le littoral constitue une entité géographique à la fois attractive et fragile, qui nécessite des règles particulières d'urbanisme, avec une préoccupation majeure en termes de qualité des eaux et de maintien de la biodiversité. Les enjeux environnementaux dans les activités marines ont incité les institutions européennes à adopter la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » en Europe. En France, les établissements publics de recherche ont un rôle majeur à jouer dans l'appui aux politiques publiques pour accompagner la gestion intégrée de la mer et du littoral.



La politique publique française du littoral



Anne-Marie Levraut

INGÉNIEURE GÉNÉRALE DES PONTS, DES EAUX ET DES FORÊTS
 MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
 ET DE L'ÉNERGIE (MEDDE)
 Anne-Marie.LEVRAUT@developpement-durable.gouv.fr

Carlos Oliveros

BRGM, DIRECTION RISQUES ET PRÉVENTION
 RESPONSABLE DE L'UNITÉ RISQUES CÔTIERS
 ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
 c.oliveros@brgm.fr

Un espace très convoité...

Les communes littorales⁽¹⁾ hébergent près de 8 millions de résidents : 6,2 millions dans les communes littorales métropolitaines et 1,6 million dans les communes littorales des départements d'outre-mer (Insee, 2010). Pour la métropole, la densité de population est de 285 hab./km², soit 2,5 fois supérieure à la moyenne. Cependant, l'augmentation de la population des communes littorales métropolitaines, qui couvrent un peu plus de 4 % du territoire métropolitain, n'a pas été plus forte que celle de la population nationale depuis la fin des années soixante. Néanmoins, la bande littorale, qui comprend les terrains situés à moins de 500 mètres du rivage, est à près de 25 % artificialisée (zones urbanisées, industrielles ou commerciales, routes, ports, aéroports, espaces verts artificiels non agricoles), contre moins de 5 % pour l'ensemble du territoire métropolitain. La consommation de l'espace sur le littoral se poursuit : la surface artificialisée entre 2000 et 2006 a augmenté de 2 600 hectares (source : base CORINE Land Cover⁽²⁾, 2006).

▲
L'île de Bréhat, premier site classé en 1907 (Côtes d'Armor, Bretagne).

The île de Bréhat, the first site to be listed as of 1907 (Côtes d'Armor Department, Brittany).

(1) Au sens de la loi Littoral du 3 janvier 1986 et du décret du 29 mars 2004, les communes littorales sont les communes riveraines des mers et océans (785 communes métropolitaines et 91 communes des DOM) ou d'estuaires (185 communes). Source « Construire ensemble un développement équilibré du littoral, rapport DATAR, 2004 »
 (2) La base de données géographiques CORINE Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres mis en œuvre à l'échelle européenne sous l'égide de l'Agence européenne pour l'environnement.

Entre 1999 et 2006, près d'un tiers de la croissance démographique des départements littoraux s'est portée sur les communes littorales. Si cette proportion se poursuivait, la population des communes littorales pourrait atteindre plus de 9 millions d'habitants en 2040. Cette situation traduit une dynamique économique spécifique et une capacité d'adaptation aux demandes apparues ces cinquante dernières années (tourisme, plaisance et constructions nautiques, transformation des produits de la pêche, transport maritime de personnes et marchandises), et aux mutations industrielles (construction navale, services portuaires, pétrochimie, sidérurgie...).

La poursuite du développement des zones littorales doit aller de pair avec le maintien, voire la restauration, de la qualité des milieux, non seulement ceux où sont établies les populations, mais aussi le milieu littoral et marin qui leur procure des ressources naturelles. Les politiques publiques ont pour objectif d'offrir au citoyen de vivre et travailler dans un environnement

de qualité et sûr, et de favoriser le développement durable des activités économiques. Ainsi, l'un des axes prioritaires de l'action de l'État est de protéger l'environnement marin à travers :

- la protection des écosystèmes et de la biodiversité ;
- la réduction des impacts des activités ;
- la prévention des risques liés à la mer (érosion côtière, submersions marines).

... justifiant des politiques publiques

Les réflexions stratégiques sur l'aménagement du littoral sont anciennes. En 1969, la DATAR⁽³⁾ étudiait trois scénarios prospectifs dont l'un s'intitulait « la France côtière ». En 1973, le rapport Piquard proposait dix mesures de sauvegarde et inspira la création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en 1975.

(3) Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

L'anse du Pô, Carnac (Golfe du Morbihan). Activités portuaires et ostréicoles.

The Anse du Pô, Carnac (the Gulf of Morbihan). Harbour and oyster-farming activities.

© Fotolia





▲ Le produit LITTO3D (IGN-SHOM) : continuum topographique/bathymétrique de la bande littorale. Palavas-les-Flots (34).

Image produced by LITTO3D (IGN-SHOM): the topographic/bathymetric continuum of the coastal strip. Palavas-les-Flots (Hérault Department). Source <http://DATA.SHOM.FR>

Aboutissement d'un large consensus parlementaire, la loi Littoral est un tournant majeur des politiques publiques dans les domaines de l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Il est reconnu pour la première fois que l'entité géographique que constitue le littoral appelle une politique spécifique. Une attention particulière est portée aux dispositions d'urbanisme, aux activités exercées sur le littoral, au contrôle de la qualité des eaux et aux dispositions pour réduire les pollutions. La loi porte également sur la gestion du domaine public maritime (DPM) et l'accès aux plages.

La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Europe a donné une nouvelle impulsion aux politiques publiques des états membres sur le littoral. Cette recommandation est destinée à garantir une gestion durable du littoral. En 2004, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT du 14 septembre 2004) publie des propositions d'action pour une évolution des politiques publiques, afin de promouvoir une gestion intégrée des zones côtières dans une logique terre-mer. Le CIADT propose trois niveaux d'action : national, régional et local. Au niveau national, en cohérence avec la politique communautaire et les engagements de la France au plan international, il revient sur la définition de

“
La loi Littoral est un tournant majeur
des politiques publiques.”

grandes orientations d'aménagement du territoire et des politiques sectorielles qui impactent le développement du littoral. Le Conseil national du littoral est institué par la loi du 23 février 2005 et une nouvelle dynamique est apportée aux dispositifs d'observation du littoral : création d'un Observatoire du littoral, extension du levé de l'orthophotographie à la bande littorale méditerranéenne, soutien au projet LITTO3D⁽⁴⁾ porté par l'IGN et le SHOM, dont l'objectif est de produire une cartographie continue terre-mer sur la bande côtière.

La directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) du 17 juin 2008 définit ensuite pour les eaux européennes une approche stratégique afin d'atteindre « le bon état écologique » par la maîtrise globale des impacts des activités sur le milieu marin, y compris au-delà des zones côtières (voir encadré ci-contre).

(4) LITTO3D : <http://www.shom.fr/les-activites/projets/modele-numerique-terre-mer/>
<http://professionnels.ign.fr/litto3d>

► APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE EN MILIEU LITTORAL ET MARIN : CONTRIBUTION DES GÉOSCIENCES

Charlotte Vinchon – BRGM – c.vinchon@brgm.fr

Patrick Camus – Ifremer – Patrick.camus@ifremer.fr

Jérôme Paillet – Agence des Aires Marines Protégées – jerome.paillet@aires-marines.fr

Julie Percelay – Direction régionale et inter-départementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France – julie.percelay@developpement-durable.gouv.fr

Natacha Rougeron – Ifremer – natacha.rougeron@ifremer.fr

Isabelle Terrier – Ministère de l'Environnement du Développement durable et de l'Énergie – Direction de l'eau et de la biodiversité – isabelle.terrier@developpement-durable.gouv.fr

Répondre aux objectifs de bon état environnemental du milieu littoral marin contenus dans les deux directives cadre européennes DCE⁽¹⁾ et DCSMM⁽²⁾ nécessite de transgresser nombre de frontières entre disciplines scientifiques. En effet, il est primordial de mettre en place une transdisciplinarité forte et pérenne entre biologie et géosciences en adoptant une approche écosystémique. Ainsi, le volet littoral de la DCE demande-t-il que les eaux côtières ou de transition (lagunes, estuaires, rias) soient en bon état biologique, chimique et hydromorphologique. Corrélativement, la DCSMM présente deux descripteurs du bon état écologique qui s'intéressent à l'intégrité du fond marin autant par ses caractéristiques physiques (morphologique, nature du substrat) que par la communauté benthique qu'il abrite et au bon état de la colonne d'eau sur les plans à la fois hydrodynamiques et biologiques.

Définir un bon état d'un milieu naturellement dynamique comme le milieu littoral et marin implique également de définir la part des facteurs non naturels qui pourraient modifier cet environnement et sa dynamique. Ces facteurs sont essentiellement liés à l'occupation et aux activités humaines dont notamment l'exploitation des ressources marines biologiques ou minérales.

(1) DCE : Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE.

(2) DCSMM : Directive cadre pour une stratégie pour le milieu marin.

L'approche écosystémique s'entend comme une approche intégrée où la qualité du milieu considérée est celle du support physique (biotope) tout autant que celle de la biologie (biocénose). Cette qualité doit être évaluée au regard des pressions anthropiques et des perturbations/impacts induits tant sur le milieu physique et géochimique que sur le milieu vivant.

Si l'on sait qualifier de façon générique les interactions entre ces domaines, la démarche écosystémique demandée par l'Europe ouvre un large champ de réflexions et de travaux pour améliorer la compréhension de ces processus, leur modélisation, leur suivi et la mise en place de mesures correctives. Les géosciences ont toute leur place dans cette approche, à la fois dans le domaine de la caractérisation du milieu (hydrodynamique, sédimentologie, géochimie) et de la compréhension des processus d'interaction entre milieux physiques et biologiques. ■

Exemple de biodiversité sur un fond de sables coquillers : algues encroûtantes de type coralline sur les blocs, hydraires-antennes (*Nemertesia antennine*), vieille (*Labrus bergylta*) sur les sables. Goulet de Brest.

*Example of biodiversity on the ocean floor composed of shelly sand: coralline-type encrusting algae on rocks, antenna hydroids (*Nemertesia antennine*) and ballan wrasse (*Labrus bergylta*) on the sand. Brest Channel. © J. Paillet*





Développements récents : le Grenelle de la mer

Le Grenelle de la mer, lancé en février 2009, avait pour objectif de compléter les engagements du Grenelle de l'environnement en les déclinant pour la mer et le littoral et en analysant leur contribution au développement d'activités durables. Le Grenelle de la mer a également été une opportunité pour identifier et impliquer les principaux acteurs de la mer et du littoral couvrant les différents domaines cités dans la recommandation. Il aboutit en juillet 2009 à 137 engagements pris en faveur d'un développement durable des activités maritimes qui garantissent la protection de la mer. Des chantiers opérationnels sont mis en place en novembre de la même année. Le rapport du Comité opérationnel n° 6 (juin 2010) portant sur le thème *Aménagement, Protection et Gestion des espaces littoraux* retient dix grands thèmes dont :

- élaborer une stratégie nationale de gestion du trait de côte, du recul stratégique et de la défense contre la mer ;
- anticiper et prévenir les risques naturels et technologiques (y compris changement climatique, information, culture du risque).

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement crée le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) qui a notamment pour mission de construire la stratégie nationale de la mer et du littoral. Ce conseil est installé le 18 janvier 2013. Le CNML s'appuie notamment sur les travaux relatifs

à la mise en œuvre de la directive cadre stratégique du milieu marin (DCSMM), la politique de gestion des risques de submersion et d'érosion, et la stratégie nationale de la biodiversité. En prolongement du travail du Comité opérationnel n° 6, un groupe de travail présidé par le député Alain Cousin et animé par la direction de l'eau et de la biodiversité est mis en place pour aboutir à des propositions pour une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC). Remis en novembre 2011, le rapport conduira en mars 2012 à la décision de mettre en œuvre une stratégie nationale reposant sur quatre axes :

- développer l'observation du trait de côte (*voir encadrés pages 13 et 16*) et identifier les territoires à risque érosion pour hiérarchiser l'action publique ;
- élaborer des stratégies partagées entre les acteurs publics et privés ;
- évoluer vers une doctrine de recomposition spatiale du territoire ;
- préciser les modalités d'intervention financière.



La Grande-Motte, construite à partir de 1965 dans le cadre de la Mission Racine (1963-1983) dont l'un des objectifs était de diversifier l'économie régionale par le tourisme. En arrière-plan, l'étang de l'Or, site classé en 1983 (loi sur le paysage) et non loin, entre la Grande-Motte et Carnon, le lido de l'Or, site protégé depuis 1979.

La Grande-Motte, built starting in 1965 in the framework of the "Mission Racine" (1963-1983), one of the objectives of which was to diversify the regional economy via tourism.

In the background, the Étang de l'Or lake, a site listed in 1983 (landscape act) and nearby, between the Grande-Motte and Carnon, the Lido de l'Or, a site protected since 1979.

© Jjoulie, wikimedia Creative Commons.

“ La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a pour mission de construire la stratégie nationale de la mer et du littoral. ”

► L'ACTUALISATION DU CATALOGUE SÉDIMENTOLOGIQUE DES CÔTES FRANÇAISES

Yann Deniaud – Centre d'études techniques, maritimes et fluviales (CETMEF) – Chef de la division Aménagement et risques naturels – Yann.Deniaud@developpement-durable.gouv.fr

Amélie Roche – CETMEF – Ingénieure chargée d'études, chef de projet « Actualisation du catalogue sédimentologique » – Amelie.Roche@developpement-durable.gouv.fr

La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte rappelle la nécessité de disposer d'un socle commun de connaissances sur l'évolution du littoral. L'actualisation du *Catalogue sédimentologique des côtes françaises* s'inscrit dans cette perspective, car elle accompagne la création d'un réseau d'observation et de suivi de l'évolution du trait de côte à l'échelle nationale, en s'appuyant sur les acteurs régionaux. Cette action a ainsi été lancée dès 2012 pour mettre à jour les connaissances disponibles sur l'environnement physique du littoral et favoriser l'accès aux données utiles à la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'aménagement du littoral.

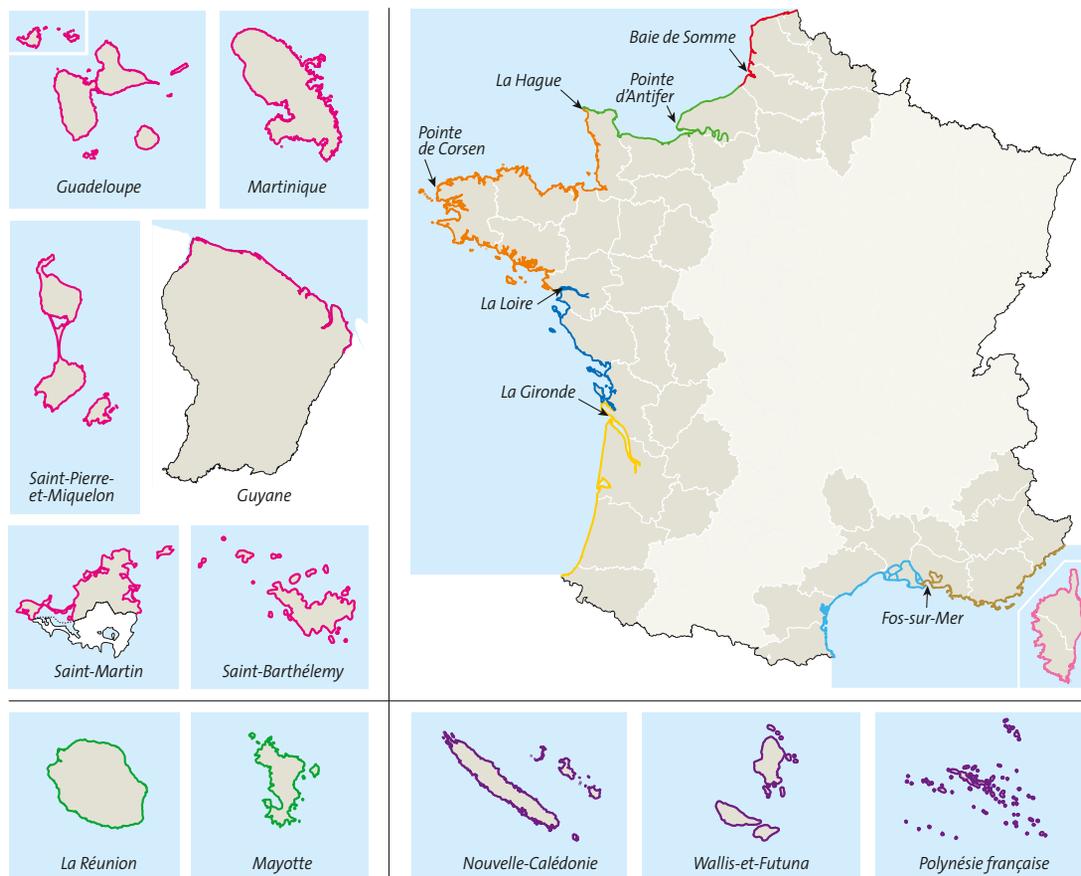
Le *Catalogue sédimentologique des côtes françaises* se compose de cinq fascicules couvrant les côtes de la métropole et de la Corse. Il a été établi au cours des années 1980 par le Service technique central des ports maritimes et des voies navigables (STCPMVN), aujourd'hui CETMEF, en partenariat avec les grands laboratoires d'hydraulique de l'époque : le LNH, le LCHF et SOGREAH, ainsi que le BRGM pour la Corse et l'Université de Bordeaux I pour la Gironde. Ce catalogue était riche par son contenu technique, en particulier sur les conditions hydrodynamiques et les ouvrages de protection. Il a été un document de référence pour de nombreux aménageurs et scientifiques.

Il est prévu que le nouveau catalogue sédimentologique aborde les thématiques de la géomorphologie côtière, l'hydroclimatologie, la sédimentologie, les interventions humaines affectant la côte, l'évolution constatée du trait de côte et le bilan sédimentaire général. Des synthèses à l'échelle des provinces sédimentaires et à l'échelle nationale seront rédigées en proposant un volet prospectif sur les évolutions liées au changement climatique. Les travaux et le document s'appuieront sur le portail internet Geolittoral permettant la mise en ligne et l'accès aux données et productions cartographiques ou synthétiques.

Le ministère de l'Écologie (DGALN/DEB) a confié la maîtrise d'œuvre de cette actualisation au CETMEF. Des « comités de rédaction », déclinés par province sédimentaire, seront animés par les CETE⁽¹⁾ sous le conseil d'un référent local, universitaire ou professionnel du domaine côtier, identifié pour sa connaissance du milieu et des acteurs locaux. Au niveau national, le pilotage du projet est assuré par le comité de suivi de la mise en œuvre de l'axe A de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Ce comité de pilotage est appuyé par un comité scientifique indépendant. L'achèvement des travaux est prévu fin 2015. ■

Bibliographie : CETMEF et CETE Méditerranée (2011) – Analyse des résultats de l'enquête sur l'actualisation des catalogues sédimentologiques des côtes françaises, 54p.

(1) Centres d'études techniques de l'équipement (au nombre de 8).



◀ **Découpage en comités de rédaction (couleurs) et en fascicules (grisés) pour l'actualisation du Catalogue sédimentologique des côtes françaises.**

Breakdown according to editorial board (colors) and fascicles (in grey) for updating the Sedimentological catalog of French coasts.

Source : Cetmef



Wimereux, sur la côte d'Opale du nord de la France. Les vents forts de la tempête Johanna ont touché la région le 10 mars 2008, occasionnant aussi des dommages en Angleterre.

Wimereux, on the Opal Coast of northern France. Strong winds of Atlantic storm Johanna struck the area on 10 March 2008, also causing damage in the UK.

© D. Leuliet.

Une grande importance est accordée à la cohérence et à la complémentarité entre les travaux de la SNGITC et de la DCSMM (notamment sur les ouvrages côtiers). Il demeure un besoin de connaissances sur les écosystèmes marins et littoraux. En effet, les connaissances actuelles sont soit insuffisantes, soit difficilement accessibles aux gestionnaires qui en ont besoin pour prendre les bonnes décisions dans les domaines de l'urbanisme ou, plus généralement, des aménagements locaux. Ce besoin de connaissances se fait également sentir dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Pour résumer, il apparaît clairement l'importance :

- de capitaliser les données déjà acquises et de favoriser les échanges ;
- d'acquérir de nouvelles données ;
- d'aider à la politique publique par l'accessibilité et le transfert des connaissances ;
- de disposer d'un réseau national d'observatoires fonctionnant sur plusieurs niveaux, de l'échelle locale à nationale.

Les risques côtiers accrus par le changement climatique

Les événements dramatiques du 28 février 2010 (tempête Xynthia) sur la façade ouest de la France et ceux consécutifs aux pluies diluviennes du 15 juin 2010 dans le Var ont mis en évidence la nécessité d'agir sur les submersions marines et crues rapides. En juillet 2010, le MEDDE soumet à concertation les *Propositions pour un plan de prévention des submersions marines et des crues rapides*. Une nouvelle politique nationale de gestion des risques d'inondation a été initiée

par la Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation » (DI) du 23 octobre 2007 et transposée en droit français dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Elle traite de l'ensemble des aléas inondation, dont ceux liés aux submersions marines. Pour la mise en œuvre de cette politique nationale, pilotée par la DGPR⁽⁵⁾, il est nécessaire de construire une vision partagée par les acteurs concernés afin de réduire les risques d'inondation.

Cette stratégie nationale, élaborée par l'État en associant les parties prenantes, donne les orientations opérationnelles de la mise en œuvre de la DI, qui se décline en trois phases, actualisées tous les 6 ans :

- évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), achevée fin 2011 ;
- cartographie des surfaces inondables et des enjeux sur les 111 territoires à risque d'inondation (TRI) dont 27 sur un ensemble de communes littorales, avant fin 2013 ;
- élaboration de plans de gestion du risque d'inondation (PGRI), d'ici fin 2015.

(5) Direction générale de la prévention des risques, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

“ Il est important de disposer d'un socle de connaissances sur l'évolution du trait de côte pour traiter des risques côtiers. ”



▲ L'anse de l'Aiguillon (Vendée), avant et après la tempête Xynthia (28 février 2010).

The Anse de l'Aiguillon, Vendée Department, before and after storm Xynthia (28 February, 2010). © Cnes.

Tempête Xynthia, février 2010.
Domages sur les maisons en première ligne
 dus à l'érosion liée à l'action des vagues,
La Tranche-sur-Mer, Vendée.

Storm Xynthia, February 2010.
Damage incurred by houses most directly
exposed resulting from erosion caused
by wave action (La Tranche-sur-Mer, Vendée).

© BRGM – D. Monfort Climent.



► SUIVI DU TRAIT DE CÔTE DES LITTORAUX TROPICAUX FRANÇAIS

Ywenn De la Torre – BRGM Languedoc-Roussillon – y.delatorre@brgm.fr

Les milieux littoraux tropicaux de l'outre-mer français comportent des spécificités liées essentiellement au développement des récifs coralliens et des mangroves particulièrement fragiles. Ces écosystèmes peuvent être rattachés à de grandes familles de littoraux, telles que les plages et les marais maritimes. La production de sédiments biodétritiques conduit à la formation d'un littoral sableux de type « plage corallienne », en arrière d'un récif frangeant ou directement sur le récif barrière (atolls, cayes, motus). Les mangroves, quant à elles, prospèrent dans la zone de battement des marées de vasières que l'on peut qualifier de « marais à mangrove », soit en fond de baie, soit au contact de bancs de vases.

complémentaires. En revanche, dans les mangroves, les mesures topographiques sont plus difficiles à réaliser, la densité de végétation perturbant la réception des signaux. L'usage d'instruments topographiques à visée optique (type tachéomètre) s'avère ici une alternative efficace au GPS.

Des applications spécifiques de télédétection sont également développées dans ces environnements. Il s'agit soit de photo-interprétation de la limite du trait de côte (comparaisons d'orthophotographies), soit de classification de la nature du sol selon la réponse spectrale (optique ou radar) des couvertures coralliennes ou boisées. Pour les mangroves, il faut cependant rappeler les limites liées à la confusion possible de la réponse



Plusieurs démarches de suivi du trait de côte ont été mises en œuvre ces dernières années, principalement à La Réunion, en Guyane, en Guadeloupe et à Mayotte. La définition de l'indicateur de trait de côte est facilitée dans ce type de milieux. Sur les plages coralliennes, le faible hydrodynamisme dans la dépression d'arrière-récif rend comparable le contact entre la terre et la mer des zones à faible marée. La végétation abondante sous ces climats constitue en outre une limite servant d'indicateur, certes indirecte, mais relativement fiable de l'évolution du littoral.

En termes de méthodes de suivi *in situ*, la faible profondeur en arrière du récif frangeant (généralement inférieure à 2 mètres) permet de réaliser des levés topographiques de la plage immergée jusqu'à la pente externe du récif, en continuité avec la plage émergée, sans avoir recours à des levés bathymétriques

◀ ▲ Levé topographique dans la mangrove à Mayotte.

Topographic survey in mangroves at Mayotte.

© BRGM / ULCO

spectrale avec les autres surfaces boisées (forêt sèche, exploitation forestière). Enfin, l'altimétrie lidar s'avère particulièrement adaptée aux petits fonds coralliens en raison de leur grande transparence, mais elle est inefficace dans les eaux turbides des mangroves.

En conclusion, les indicateurs, outils et méthodes propres au suivi du trait de côte des littoraux tropicaux français restent globalement semblables à ceux de métropole. Il est cependant nécessaire d'adapter leur utilisation à ces milieux. L'intégration du retour d'expérience des dispositifs en place s'avère dès lors indispensable pour la mise en œuvre du réseau d'observation national. ■



French public policy on the littoral

The 3 January 1986 law on the littoral for the first time recognized that this zone did indeed constitute a particular geographical entity calling for dedicated policies in terms of urban development and specific activities. As a major preoccupation, it notably stressed reducing pollution from varied sources and controlling water-quality. In 2010, municipalities along the shore housed nearly 8 million residents on the French mainland and in overseas departments and territories combined. The artificialization of coastal areas is not unique to France, and European institutions have accordingly issued recommendations as early as 2002 urging the implementation of an integrated strategy to manage coastal zones throughout Europe. These have led to the adoption, in 2008, of the Marine Strategy Framework Directive aimed at achieving “the suitable ecological situation” by gaining control over the impact of human activities on the marine environment. Law N° 2010-788 of 12 July 2010 translates this 2008 directive into French law, as well as the one devoted to flood risk. A national strategy for the integrated management of the shoreline subsequently went into effect in March 2012, recommending capitalization on the existing body of knowledge concerning the coast and the emergence of a doctrine for the spatial re-composition of the coastal territory in the context of climate change. Public research institutions are called upon to fulfill their role in support of public policy via data acquisition programs for monitoring the coast and research on its operation and evolution.

Les structures de recherche apportent, chacune dans leurs domaines et compétences, leur appui aux politiques publiques.

Parallèlement, la mise en œuvre du PSR (plan submersions rapides) et des PAPI (programmes d'action de prévention des inondations) sur les communes candidates à l'appel à projets permet de réduire localement la vulnérabilité du territoire, au moyen notamment de travaux de protection. Sur les zones littorales, les PAPI impliquent de traiter de façon globale et intégrée les risques d'érosion côtière et de submersion marine, ce qui souligne l'importance de disposer d'un socle de connaissances sur l'évolution du trait de côte. Les recommandations techniques destinées à l'élaboration des cartes des surfaces inondables précisent que le changement climatique sera pris en compte avec un relèvement (ou surcote) du niveau moyen de la mer de 60 cm pour l'événement de référence centennal. Dans la même logique, une révision du guide méthodologique pour l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) a été engagée par l'État en 2011 et sera achevée fin 2013.

Le besoin d'observatoires des littoraux

Le contexte est aujourd'hui favorable à la création de données et leur mise à disposition. Un exemple fréquemment cité est le dispositif mis en place en Aquitaine avec l'Observatoire de la côte aquitaine (*voir Points de vue page 108*). Les laboratoires de recherche universitaires ou du CNRS, parfois associés à des établissements publics, ont constitué des observatoires de l'environnement littoral sous la forme de plateforme de recherche appelées SOERE (Systèmes d'observation et d'expérimentation au long terme pour la recherche en environnement), pour le suivi du niveau de la mer (www.sonel.org) ou celui du littoral et du trait de côte (www.soltc.org). Des bases de données nationales spécifiques ont également été constituées⁽⁶⁾: Géolittoral, Sextant, Data.shom.fr, Bosco...

(6) <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr>
<http://www.ifremer.fr/sextant/fr>
<http://data.shom.fr>
<http://bosco.brgm.fr/geosource>

Pour guider les politiques publiques de gestion du littoral et de prévention des risques naturels, les différents acteurs ont besoin de quantifier l'efficacité des mesures et aménagements locaux, de disposer d'une connaissance homogène du territoire pour prioriser l'action publique dans les zones à risque d'érosion côtière ou de submersion marine. La mise à disposition des données pour les gestionnaires du littoral et la sensibilisation du public font partie des priorités. Pour cela, les attentes sont fortes en termes d'observation et de recueil de données fiables.

Enfin, le Conseil d'orientation de la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) a proposé en 2011 la création d'un observatoire national des risques naturels (ONRN). Le 3 mai 2012, une convention de partenariat instituant cet observatoire a été signée entre la direction générale de la prévention des risques au ministère de l'Écologie, la Caisse centrale de réassurance et la Mission risques naturels (www.onrn.fr).

L'appui scientifique aux politiques publiques

La définition puis la mise en œuvre des stratégies nationales (stratégie nationale de la mer et du littoral, de gestion intégrée du trait de côte, du milieu marin ou de gestion des risques d'inondation) doit s'appuyer sur des bases scientifiques larges et, compte tenu de la complexité du milieu, sur une somme multidisciplinaire de connaissances tant aux échelles locales que nationale. Les observations, modélisations et analyses apportent chaque jour de nouvelles données qui alimentent à la fois ces stratégies (et ses évolutions) et fournissent des informations au citoyen sur son environnement, les risques naturels et la préservation des milieux. Toutes les structures de recherche, laboratoires, universités, établissements publics, apportent, chacune dans leurs domaines et compétences, leur appui aux politiques publiques. Les articles présentés dans ce numéro en sont une illustration. ■